

RAPPORT D'ETUDE

*Les résultats qui suivent ne s'appliquent qu'aux échantillons soumis au laboratoire et tels qu'ils sont définis dans le présent document.
Les échantillons seront conservés dans nos locaux pendant une période de 2 mois à compter de la date figurant sur ce document.
L'échantillon et les informations concernant l'échantillon ont été fournis par le client. Toutes les informations relatives à l'échantillon sont sous la responsabilité du client et n'ont pas été vérifiées par la société Eurofins ATS.*

Sudcosmetics
ZA Les Plaines Sud
13250 SAINT CHAMAS

Le 15/02/2017

EVALUATION DE LA TOLERANCE CUTANEE D'UN PRODUIT COSMETIQUE APRES APPLICATION UNIQUE SOUS PANSEMENT OCCLUSIF PENDANT 48 HEURES SUR 10 VOLONTAIRES : *méthode des patchs tests*

Moniteur de l'étude : Bénédicte CANTECOR, Sudcosmetics

N° du devis : 2017-48041-1

Produit testé :

- Dénomination : TATTOO CLEANSER
- Référence client : 2149.10 LOT 170118.002
- N° d'échantillon : 608917
- Marque : MEDICAL BODY ART
- Type de produit : Nettoyant

Code de l'étude : 003PT20V17

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme fac-similé photographique intégral.

RESUME DE RAPPORT D'ETUDE

EVALUATION DE LA TOLERANCE CUTANEE D'UN PRODUIT COSMETIQUE APRES APPLICATION UNIQUE SOUS PANSEMENT OCCLUSIF PENDANT 48 HEURES SUR 10 VOLONTAIRES : *méthode des patchs tests*

- ◆ **Produit étudié :** TATTOO CLEANSER
- ◆ **Promoteur :** Bénédicte CANTECOR, Sudcosmetics
- ◆ **Objectif de l'étude :** L'objectif de l'étude est d'apprécier la tolérance locale épicutanée d'un produit cosmétique, après application unique sur la peau du dos et sous patch occlusif, pendant 48h, chez des volontaires adultes, sains.
- ◆ **Investigateur :** Docteur Gladys GUICHARD, dermatologue
- ◆ **Lieu de l'étude :** EUROFINs ATS
505 rue Louis Berton
CS 50550
13594 AIX EN PROVENCE cedex 3
- ◆ **Dates de l'étude :** du 30/01/2017 au 01/02/2017
- ◆ **Méthodologie :**

✓ **Modalités d'application :**

Zone d'application : dos

Quantité de produit : 0,02mL

Fréquence et durée : application unique pendant 48 heures.

Conditions d'application : produit déposé dilué à 5% sous patch occlusif.

✓ **Méthode d'évaluation :**

L'observation clinique des effets provoqués est réalisée, par un dermatologue, après le retrait du patch. La cotation clinique est donnée selon une échelle numérique déterminée, en fonction de l'intensité des phénomènes d'irritation observés (érythème, œdème, sécheresse, vésicule). Le score irritant moyen du produit à l'essai est calculé en faisant la moyenne des cotations obtenues pour l'ensemble des volontaires, permettant ainsi de classer le produit de « non irritant à très irritant ». L'évaluation se fait toujours par comparaison au témoin "négatif".

- ◆ **Population :** 15 volontaires adultes, sains.
- ◆ **Résultat :** Le score irritant moyen du produit est de 0,00.
- ◆ **Conclusion :**

Dans les conditions expérimentales de l'étude, le produit TATTOO CLEANSER référencé 2149.10 LOT 170118.002, peut être considéré comme non irritant du point de vue de sa tolérance primaire cutanée.

AUTHENTICITE DES RESULTATS

L'étude faisant l'objet du présent rapport a été conduite sous ma responsabilité, en conformité avec le protocole expérimental, le plan qualité du laboratoire EUROFINS ATS, et dans le respect des bonnes pratiques cliniques.

Toutes les observations et données recueillies au cours de cet essai sont rapportées dans le présent rapport.

Je certifie avoir relu ce rapport et être en accord avec son contenu,

Chargée d'étude, Fanny THAILLET - PRIAULET

SOMMAIRE

RESUME DE RAPPORT D'ETUDE.....	2
AUTHENTICITE DES RESULTATS	3
SOMMAIRE	4
1. OBJECTIF.....	5
2. PRINCIPE	5
3. REGLEMENTATION, CONFIDENTALITE et ARCHIVAGE.....	5
3.1. Références législatives et réglementaires	5
3.2. Confidentialité	6
3.3. Archivage	7
4. POPULATION ETUDIEE	7
4.1. Nombre de sujets.....	7
4.2. Caractéristiques de la population étudiée.....	7
4.3. Recrutement, sélection et admission définitive des volontaires pour une étude	7
4.4. Critères d'inclusion.....	7
4.5. Critères de non inclusion	8
4.6. Interdictions et restrictions	8
4.7. Retrait des volontaires	8
5. PRODUIT A L'ESSAI	9
6. ETUDE CLINIQUE	9
6.1. Description du matériel utilisé	9
6.2. Modalités d'application.....	9
6.3. Observation et examen clinique.....	9
6.4. Analyse des données et interprétation des résultats	10
7. RESULTATS.....	12
7.1. Description de la population.....	12
7.2. Sorties d'étude	13
7.3. Analyses des résultats	13
8. CONCLUSION	14
STUDY SUMMARY	15
ANNEXE 1 : Liste des personnes ayant participé à la réalisation de l'étude.....	16
ANNEXE 2 : Authenticité des résultats	17

1. OBJECTIF

L'objectif de l'étude est d'apprécier la tolérance locale épicutanée du produit TATTOO CLEANSER, après application unique sur la peau du dos et sous patch occlusif, pendant 48h, chez 10 volontaires adultes.

2. PRINCIPE

Le principe de l'étude est basé sur l'application unique de produit à tester sur la peau du dos de volontaires adultes. La quantité appliquée est :

- de 0,02 ml si le produit est liquide ou visqueux
- d'environ 0,02 g si le produit est solide,
- de 0,25 cm² (0,5 X 0,5 cm) si le produit est un tissu, papier, mouchoir.

Le produit est maintenu en contact avec la peau pendant 48 h sous patch occlusif.

Les produits sont testés purs ou dilués selon la catégorie à laquelle ils appartiennent ainsi que selon leurs modalités d'utilisation. En majorité, les produits sont testés purs. Les produits dits « rincés » sont testés dilués à 5%. Les produits détergents sont dilués à 1%.

Les produits hydrophiles sont dilués dans de l'eau déminéralisée, alors que les produits lipophiles sont dilués dans de l'huile minérale.

Les produits en poudre sont déposés purs dans la cupule du patch, puis une goutte d'huile minérale est ajoutée afin d'éviter une dispersion du produit lors de l'application.

L'observation clinique des effets provoqués est réalisée par un dermatologue, après le retrait du patch. L'évaluation est effectuée par comparaison avec un témoin "négatif", appliqué dans les mêmes conditions que le produit testé :

- si le produit est testé pur : patch seul vide,
- si le produit est testé dilué : patch contenant 0,02 ml du solvant utilisé (eau déminéralisée ou huile minérale).

La cotation clinique est donnée selon une échelle numérique déterminée, en fonction de l'intensité des phénomènes d'irritation observés (érythème, œdème, sécheresse/ desquamation, vésicule).

L'Indice d'Irritation Moyen (ou Irritation Primaire Cutanée) est calculé en faisant la moyenne des cotations obtenues pour l'ensemble des volontaires.

3. REGLEMENTATION, CONFIDENTALITE et ARCHIVAGE

3.1. *Références législatives et réglementaires*

La loi relative à la politique de santé publique n° 2004-806 du 9 août 2004 (articles 88 à 97) modifiée par la loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche (articles 31 à 33) intègre les dispositions concernant les recherches biomédicales modifiant la loi du 20 décembre 1988 relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales dite " loi Huriet " (JO du 11 août 2004). L'ensemble des tests réalisés au sein d'EUROFINS ATS, bien que ne rentrant pas dans le champ d'application de cette loi, est mené dans l'esprit de cette loi.

Les études sont réalisées conformément aux recommandations les plus récentes de l'Association Médicale Mondiale (Déclaration d'Helsinki 1964, 48e Assemblée générale Somerest West, octobre 1996), et aux recommandations de l'AFSSAPS relatives aux recherches biomédicales portant sur des produits cosmétiques entrant dans le champ d'application de la loi relative à la politique de santé publique du 9 Août 2004 (Version du 7 Septembre 2006).

Aucune information ne sera communiquée au fichier national des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales et l'avis du Comité de Protection des Personnes ne sera pas sollicité.

Les études suivent les « Guidelines for assessment of human skin tolerance of potentially irritant cosmetic ingredient », COLIPA, 1997.

Les exigences éthiques, nécessaires dans le déroulement des études sur l'homme, sont respectées :

- ✓ Les volontaires sont sélectionnés selon des critères d'inclusion et de non inclusion (voir chapitre 4)
- ✓ Tous les volontaires sont informés du but et de la nature de l'étude, des risques prévisibles qu'ils prennent en participant à l'étude et donnent leur consentement, libre et éclairé, avant le début de l'étude.
- ✓ Avant que les volontaires ne soient exposés aux produits à tester, des informations minimales concernant la sécurité des produits sont demandées au promoteur.
- ✓ Toutes les précautions sont prises pour éviter de causer des réactions cutanées excessives ou des effets néfastes sur la santé des volontaires, durant l'étude.
- ✓ Des procédures de sécurité sont mises en place, dans le cas de réactions néfastes et inacceptables.
- ✓ Les volontaires sont indemnisés, en compensation du temps passé, des inconvénients dus à l'étude.

3.2. Confidentialité

Les renseignements concernant l'état de santé des volontaires, recueillis lors de leur admission définitive dans la base de données de volontaires d'EUROFINS ATS et nécessaires au moment de leur recrutement et leur sélection dans le cadre des études, sont strictement confidentiels et sont soumis à la règle du secret médical suivant l'article 378 du Code Pénal et au Code de déontologie Médical (décret du 18 juin 1979, articles 11, 12 et 13). L'anonymat des volontaires est respecté dans le cadre des études menées dans nos laboratoires. Cependant, chaque sujet participant à l'essai peut être facilement identifié, par le Médecin Investigateur et les personnes travaillant avec lui, grâce à son code personnel de volontaire.

Conformément à l'article R. 5121-13 du code de la santé publique, la nature des produits étudiés, les essais, les personnes qui s'y prêtent et les résultats obtenus sont d'ordre strictement confidentiel et le secret est respecté par le Médecin Investigateur et par toutes les personnes appelées à travailler avec lui.

EUROFINS ATS s'engage à ne pas divulguer l'ensemble des données et résultats recueillis lors d'une étude.

3.3. Archivage

Toutes les données relatives à l'étude, sont conservées dans les archives d'EUROFINS ATS (505 rue Louis Berton CS 50550 13594 Aix en Provence Cedex 3), puis chez un prestataire, Société Générale d'Archives (ZI Les Estroublans - 49 boulevard de l'Europe – 13127 VITROLLES) pendant 10 ans. A la fin de la période indiquée, le moniteur de l'étude devra préciser si toutes les données liées à l'étude doivent être détruites ou lui être restituées. Une prolongation de la durée d'archivage peut être envisagée, à la charge du moniteur de l'étude.

4. POPULATION ETUDIEE

4.1. Nombre de sujets

Le produit a été testé sur 15 volontaires.

4.2. Caractéristiques de la population étudiée

Les volontaires sont des personnes issues du panel de volontaires d'Eurofins ATS. Tous les panélistes inscrits dans la base de données ont été recrutés selon les critères d'inclusion et d'exclusion présentés dans le paragraphe 4.4 et 4.5 et ont subi, avant leur admission définitive dans la base de données, un examen dermatologique avec le médecin recruteur de la société.

4.3. Recrutement, sélection et admission définitive des volontaires pour une étude

A partir de la base de données de volontaires, les panélistes répondant aux critères d'inclusion sont convoqués puis définitivement admis dans l'étude au terme d'un entretien préalable.

Lors de cet entretien préalable, les informations suivantes sont expliquées aux volontaires : l'objectif, le protocole et le planning de l'étude, les modalités d'indemnité, les bénéfices éventuellement attendus, les contraintes liées à l'étude, les risques prévisibles et les conséquences en cas d'arrêt de l'essai avant son terme.

Les panélistes doivent alors lire et signer un formulaire de consentement libre, éclairé et exprès.

Les volontaires doivent également remplir un auto-questionnaire médical de pré-étude, afin de s'assurer que les critères d'inclusion et de non inclusion sont bien respectés, avant leur admission définitive dans l'étude.

4.4. Critères d'inclusion

Dans cette étude, ont été inclus les volontaires répondant aux critères suivants :

- Age : 18-70 ans,
- Genre : féminin et/ou masculin,
- Couverture sociale : les volontaires doivent être affiliés à un régime de sécurité sociale.
- Indemnes de toutes lésions dermatologiques sur le site étudié,
- Volontaires pouvant justifier d'un domicile fixe,
- Compréhension de la langue française et volontaires capables de comprendre les exigences de l'essai,
- Volontaires répondant aux critères spécifiques de l'étude en cours (par exemple : peau sensible).

4.5. Critères de non inclusion

Les volontaires présentant un des critères suivants n'ont pas été inclus dans cette étude :

- Volontaires ne présentant pas les critères d'inclusion précités,
- Volontaires en période d'exclusion entre deux essais,
- Les mineurs ou majeurs protégés par la loi et les personnes admises dans un établissement sanitaire ou social à d'autres fins que la recherche... (article L209-6)
- Les personnes privées de liberté par décision judiciaire ou administrative, malades en situation d'urgence (article L209-5),
- Femme enceinte et/ou allaitante,
- Volontaires présentant une pathologie cutanée évolutive, une allergie de contact connue liée aux ingrédients du produit à tester,
- Volontaires ayant refusé de donner leur accord et refusant de signer le consentement libre et éclairé,
- Volontaires sous traitement antihistaminique, sous corticoïdes, sous traitement désensibilisant et/ou tout traitement pouvant interférer avec le métabolisme cutané,
- Volontaires présentant une peau récemment insolée ou ayant subi des séances de PUVA thérapie.

4.6. Interdictions et restrictions

Pendant toute la durée de l'étude, il est demandé aux volontaires :

- De ne mettre aucun produit, y compris de l'eau sur la zone des patches,
- De ne pas prendre de bain, ni de s'exposer aux UV,
- D'éviter une activité sportive trop intense qui augmente la sudation et qui risque de provoquer le décollement du pansement,
- De ne pas prendre d'aspirine, d'antihistaminiques, de corticoïdes, d'anti-inflammatoires et tout traitement réduisant ou inhibant les réactions inflammatoires ou allergiques ou interférant avec le métabolisme cutané

4.7. Retrait des volontaires

Un volontaire peut être exclu de l'étude pour les raisons suivantes :

- Il ne suit plus les exigences et les contraintes de l'étude, expliquées lors de la signature du consentement.
- Il souffre d'une maladie développée pendant l'étude qui peut interférer avec les objectifs de l'étude,
- Il ne souhaite plus participer à l'étude.

5. PRODUIT A L'ESSAI

- ✓ Dénomination du produit : TATTOO CLEANSER
- ✓ Référence client : 2149.10 LOT 170118.002
- ✓ Numéro d'échantillon : 608917
- ✓ Type de produit : Nettoyant
- ✓ Conditions de stockage : à l'abri de la chaleur et de la lumière.

Un échantillon du produit testé est conservé dans les laboratoires EUROFINS ATS, pendant 2 mois après la fin de l'étude. Passé cette date et sauf avis contraire du moniteur de l'étude, le produit sera détruit.

6. ETUDE CLINIQUE

6.1. *Description du matériel utilisé*

Matériel utilisé pour le patch occlusif : patch test IQ ULTRA, composé d'une cupule de 68 mm² en mousse plastique de polyéthylène avec un fond en papier filtre, destinée à recevoir le produit à l'essai, le tout fixé sur une bande adhésive en non tissé, hypoallergénique.

Le matériel utilisé pour le patch semi-occlusif est composé d'une cupule plastique de 0,64 cm² avec un fond de papier filtre destinée à recevoir le produit à l'essai, le tout fixé à une bande adhésive en non tissé.

6.2. *Modalités d'application*

Zones d'application : dos

Quantité de produit : 0,02mL

Fréquence et durée : application unique pendant 48 heures.

Conditions d'application : produit déposé dilué à 5% sous patch occlusif.

La surface sur laquelle est déposé le patch est préalablement nettoyée avec de l'eau déminéralisée, puis séchée avec du papier en ouate de cellulose.

Les patchs sont déposés au niveau du dos. Un examen spécifique de la zone mise en contact avec le patch est réalisé juste avant le début de l'étude, afin d'appliquer le produit sur une surface exempte de traces macroscopiques d'irritation, de cicatrices ou toutes anomalies pouvant interférer avec la lecture des résultats.

Parallèlement à l'application du produit étudié, un patch témoin « négatif » est appliqué.

Les patchs ainsi préparés sont laissés en contact 48 heures.

6.3. *Observation et examen clinique*

Le retrait des patchs est réalisé par le technicien et la lecture est réalisée par le médecin dermatologue 30 minutes après le retrait. L'analyse des cotations des réactions épidermiques est descriptive.

Les réactions cutanées éventuelles sont évaluées, pour chaque volontaire, selon l'échelle suivante :

ERYTHEME :

Absence	0
Erythème léger, à peine perceptible	1
Rougeur modérée et uniforme	2
Rougeur importante et uniforme	3

SECHERESSE / DESQUAMATION :

Pas de sécheresse	0
Sec avec desquamation, aspect lisse et tendu, desquamation légère et fine	1
Desquamation modérée	2
Desquamation sévère avec de larges écailles	3

OEDEME

Absence	0
Léger	1
Net	2
Important	3

VESICULE

Absence	0
Léger	1
Net	2
Important	3

Les résultats obtenus pour le produit sont comparés à ceux obtenus sur la zone témoin. L'Indice d'Irritation Primaire est calculé en faisant la moyenne des cotations obtenues sur l'ensemble des panélistes, selon la formule suivante :

$$\frac{[(\sum \text{cotation} T48h) \text{ vol } 1 \text{ à vol } n] / \text{nombre de lectures}}{\text{nombre de volontaires}}$$

6.4. Analyse des données et interprétation des résultats

L'interprétation des résultats se fait en se basant sur l'indice d'irritation obtenu, le nombre de volontaires ayant réagi et l'importance des réactions, les conditions expérimentales adoptées et le type de produit étudié.

La classification du potentiel irritant est déterminée en fonction du score obtenu, selon le tableau 1.

Tableau 1 : classification du potentiel irritant

Score moyen	Classification
[0 – 0,08]	Non irritant
]0,08 – 0,16]	Très légèrement irritant
]0,16 – 0,56]	Légèrement irritant
]0,56 – 1]	Modérément irritant
]1 – 1,6]	Irritant
> 1,6	Très irritant

7. RESULTATS

7.1. *Description de la population*

Cette étude s'est déroulée du 30/01/2017 au 01/02/2017 et inclut 15 volontaires adultes, sains, dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau 2.

Tableau 2 : caractéristiques des volontaires

N° inclusion	Code vol	Genre	Age (ans)	Caractéristiques des volontaires	Evènements survenus lors de l'étude
1	VELMI	F	64	peau non sensible	-
2	DOMCH	F	57	peau non sensible	-
3	ANDCH1	F	30	peau non sensible	-
4	FERRO	M	69	peau non sensible	-
5	REMSA1	F	38	peau non sensible	-
6	JOUHE1	M	57	peau non sensible	-
7	STOPA	F	67	peau non sensible	-
8	STOJE	M	66	peau non sensible	-
9	SOGEL	F	66	peau non sensible	-
10	PAJDA	M	69	peau non sensible	-
11	PAJFE	F	66	peau non sensible	-
12	PEEAN	F	60	peau non sensible	-
13	RACSA	F	63	peau sensible	-
14	SALSA2	M	48	peau non sensible	-
15	GARLA	M	45	peau non sensible	-
Moyenne			58		

Aucun des sujets sélectionnés ne prenait de traitement contre-indiqué avec l'étude.

7.2. Sorties d'étude

15 volontaires ont été inclus dans cette étude. Aucune sortie d'étude n'a été effectuée. Au final, les résultats sont rendus sur 15 volontaires.

7.3. Analyses des résultats

Le tableau 3 présente les résultats obtenus pour chaque volontaire ainsi que le score d'irritation correspondant.

Aucune réaction cutanée n'a été notée sur le site témoin pour l'ensemble des volontaires.

Tableau 3 : résultats

Code étude : **003PT20V17**

Produit	8	Nbre lecture :	1
Code	608917	Nbre de vol :	15
VOL	CODE VOL	Total lecture 48h	Total irritation / nbre lecture
1	VELMI	0	0
2	DOMCH	0	0
3	ANDCH1	0	0
4	FERRO	0	0
5	REMSA1	0	0
6	JOUHE1	0	0
7	STOPA	0	0
8	STOJE	0	0
9	SOGEL	0	0
10	PAJDA	0	0
11	PAJFE	0	0
12	PEEAN	0	0
13	RACSA	0	0
14	SALSA2	0	0
15	GARLA	0	0
SCORE D'IRRITATION			0,00
CLASSIFICATION			non irritant

Après 48 heures d'application, aucune réaction cutanée n'a été notée par le dermatologue sur le site traité par le produit TATTOO CLEANSER.

L'indice d'irritation moyen obtenu est égal à 0,00.

8. CONCLUSION

Dans les conditions expérimentales retenues, après application unique de 0,02mL de produit dilué à 5%, sous patch occlusif pendant 48 heures, chez 15 volontaires adultes sains et selon le barème adopté pour l'interprétation des résultats, le produit TATTOO CLEANSER, référencé 2149.10 LOT 170118.002, peut être considéré comme non irritant du point de vue de sa tolérance primaire cutanée.

STUDY SUMMARY

ASSESSMENT OF SKIN TOLERANCE OF A COSMETIC PRODUCT AFTER A SINGLE APPLICATION UNDER OCCLUDED PATCH DURING 48H ON 10 VOLUNTEERS: *48 hours patch tests*

- ◆ **Product tested:** TATTOO CLEANSER
- ◆ **Promotor:** Bénédicte CANTECOR, Sudcosmetics
- ◆ **Objective:** Assessment of the skin local tolerance of the studied product after an epicutaneous test performed in occluded conditions, during 48 hours, on healthy adult volunteers.
- ◆ **Investigator:** Gladys GUICHARD, M.D. Dermatologist
- ◆ **Place of the study:** EUROFINS ATS
505 rue Louis Berton
CS 50550
13594 AIX EN PROVENCE cedex 3
- ◆ **Dates of study:** from 30/01/2017 to 01/02/2017

- ◆ **Method:**

- ✓ **Application:**

Area: on the back

Quantity of product: 0.02 mL

Frequency and duration: only one application during 48 hours

Conditions of application: product applied diluted at 5% under occluded patch.

- ✓ **Assessment method:**

A dermatologist performs the clinical observation, after the removal of the patches. The quantification of the skin irritation is given through a numeric scale (erythema, oedema, dryness/desquamation, vesicle). The average irritant score of the product to be tested is calculated from the average of the quotations obtained for each volunteer, allowing to rank the product from "non irritant to very irritant". The assessment is always made by comparison with the "negative" control.

- ◆ **Panel:** 15 healthy adult volunteers.
- ◆ **Result:** The average irritant score of the product is 0.00.
- ◆ **Conclusion:**

According to the experimental conditions of the study, the TATTOO CLEANSER product, referenced 2149.10 BATCH 170118.002, can be considered as non irritant regarding its primary skin tolerance.

ANNEXE 1 : Liste des personnes ayant participé à la réalisation de l'étude**Médecin investigateur :**

Nom: Docteur Gladys GUICHARD, dermatologue

Adresse : Eurofins ATS

505 rue Louis Berton

CS 50550

13594 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Téléphone : +33 (0)4 42 39 30 92

Expérimentateur :

Nom: Stéphanie COZZOLINO

Adresse : Eurofins ATS

505 rue Louis Berton

CS 50550

13594 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Téléphone : +33 (0)4 42 39 30 92

Chargé d'étude :

Nom : Fanny THAILLET - PRIAULET

Adresse : Eurofins ATS

505 rue Louis Berton

CS 50550

13594 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Téléphone : +33 (0)4 42 37 16 21

ANNEXE 2 : Authenticité des résultats

AUTHENTICITE DES RESULTATS

RESULTS AUTHENTICITY

L'étude **003PT20V17** a été conduite en conformité avec le protocole expérimental, le plan qualité du laboratoire EUROFINS ATS et dans le respect des bonnes pratiques cliniques.

*The study **003PT20V17** was carried out in accordance with the experimental protocol, the quality plan of EUROFINS ATS laboratory and follows the good clinical practices.*

MEDECIN INVESTIGATEUR DELEGUE /
DEPUTY MEDICAL INVESTIGATOR
Dermatologue / Dermatologist

Dr. Gladys GUICHARD

Date, signature

01/02/2017

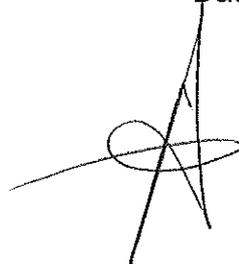


MEDECIN INVESTIGATEUR PRINCIPAL /
PRINCIPAL MEDICAL INVESTIGATOR
Dermatologue / Dermatologist

Dr. Anne-Sophie DUSSOUIL

Date, signature

01/02/2017



TECHNICIEN / TECHNICIAN

Stéphanie COZZOLINO

Date, signature

01.02.2017

